

Conseil municipal de FENETRANGE

Département de la Moselle

Date de convocation : 30/07/2026

Date d'affichage : 17/08/2026

Nombre de conseillers élus : 15.

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 9

Délibération n°57210-2026/49

Séance du 14 Aout 2026, à 19h30

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la mairie en séance publique, **sous la présidence de M. Benoît PIATKOWSKI, Maire.**

Conseillers présents : Joël BOMMENSATT, Pascal DASTILLUNG, Martine DEVOT, Marie-Hélène PIGNON, Christian WALKER, André Gérard HORVAT, Dominique SELMER, Hélène PIGNON

Conseillers absents : Dominique RUPP, Evelyne SLAMA, Gertrude BENOIST (pouvoir donné à Christian WALKER), Damien FISCHER (pouvoir donné à Martine DEVOT), Nathalie SCHMIDT (pouvoir donné à Hélène Pignon), Chantal FRANTZ, Jérémy BERTSCHY.

Secrétaire de séance : Dominique SELMER

Délibération n°57210-2026/49

Commission communale des impôts directs

Renouvellement de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Proposition de personnes appelées à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts prévoyant que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs ;

Considérant que le maire est membre de droit,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de proposer une liste de 24 personnes remplissant les conditions prévues à l'article 1650 du code général des impôts (CGI) au directeur départemental des finances publiques afin qu'il procède à la désignation desdits membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et statuant à l'unanimité, propose les personnes suivantes pour siéger en CCID

Suite à la demande de Monsieur le Directeur des services fiscaux de la Moselle, le conseil municipal propose la liste des commissaires :

- Titulaires : Mme Gertrude BENOIST, Mme Martine DEVOT, M. Pierre RUPP, M. André HORVAT, Mme Hélène PIGNON, Mme Elisabeth MATHIS, M. Gérard STEBE, M. Jean-Louis BONA, M. WILHELM Philippe, M. KILHOFFER Claude

- Suppléants : Mme Annie FISCHER, M. Daniel HAMANN, Mme Joelle KUHN, M. Daniel GERHARDT, Mme Sylvie DASTILLUNG, M. Bruno BENOIST, Mme Germaine LEDIG, Mme Jacqueline DROMMER, Mme Lucie STOCK

Unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Fénétrange dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Le Maire
Benoît PIATKOWSKI

Le secrétaire de séance,
Dominique SELMER